

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le 26 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LESCHERAINES, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MERLIN, Maire.

La séance se tenant dans un autre lieu que celui de la mairie conformément à l'article 9 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 : la salle de motricité de l'école primaire.

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : le 18 mai 2020

Etaient présents : MM. Gérard MERLIN, Jean-Yves BESNARD, Marie DAILLE / POTTER, Elodie FERRAND / BELLET, Hugues CHAREYRE, Amélie MOUCHEL, Mathilde PIERRE DIT MERY, Anne-Laure CHANTEUR, Sylvain CHARIOT, Adrien BADEL, Virginie BESNARD, Christophe LANSIGU, Michel MENU, Max JOLY.

Excusé(e)(s) représenté(e)(s) : Aude SPELLEMAEKER

Excusé(e)(s) non représenté(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Madame Elodie FERRAND / BELLET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
REF. 2020.31

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au maximum. Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la création de 4 postes d'adjoints.

VOTE	CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	15
------	--------	---	------------	---	------	----

Ainsi délibéré,
Le Maire, Gérard MERLIN

